



BOUCLIER
TARIFAIRE
INCLUS

OFFRE SUPER ÉCO

OFFRE **100% CONNECTÉE,**
-16% DE REMISE*



SUIVI DE CONSOMMATION
DEPUIS L'APPLICATION
OHM ET MOI

UN SERVICE CLIENT
DISPONIBLE
7J/7

SANS ENGAGEMENT,
SANS FRAIS DE RÉSILIATION

- -16 % sur le prix du kWh HT par rapport au Tarif Réglementé de Vente en vigueur.

Prix applicables au 12 décembre 2023 pour les clients particuliers

OFFRE SUPER-ÉCO - BASE

Puissance compteur kVA	Abonnement Ohm énergie (€ / mois)		kWh Ohm énergie (cts d'€)		kWh TRV (cts d'€)	
	HTT	TTC (1)	HTT	TTC (1)	HTT	TTC (1)
3	7,68	9,36	15,85	19,14	18,87	22,76
4	9,20	11,15				
5	9,49	11,65				
6	9,96	12,34				
7	11,63	14,30				
8	11,93	14,81				
9	12,44	15,53				
10	14,15	17,53				
11	14,47	18,06				
12	14,97	18,78				
13	16,53	20,62				
14	16,81	21,10				
15	17,31	21,82				
16	18,87	23,66				
17	19,14	24,14				
18	19,61	24,83				
19	21,44	26,95				
20	22,49	28,25				
21	23,37	29,37				
22	23,98	30,20				
23	24,33	30,76				
24	24,85	31,51				
25	26,36	33,29				
26	27,22	34,40				
27	27,94	35,35				
28	28,44	36,06				
29	28,71	36,54				
30	29,16	37,21				
31	31,01	39,35				
32	32,06	40,65				
33	32,94	41,77				
34	33,54	42,60				
35	33,87	43,14				
36	34,43	43,92				

Option énergie verte. 2€ TTC par mois.

OFFRE SUPER-ÉCO - HP / HC

Puissance compteur kVA	Abonnement Ohm énergie (€/mois)		kWh Ohm Heures pleines (cts d'€)		kWh Ohm Heures creuses (cts d'€)		kWh TRV Heures pleines (cts d'€)		kWh TRV Heures creuses (cts d'€)	
	HTT	TTC (1)	HTT	TTC (1)	HTT	TTC (1)	HTT	TTC (1)	HTT	TTC (1)
4	9,58	11,73					-	-	-	-
5	9,87	12,27								
6	10,34	13,00								
7	12,23	15,24								
8	12,53	15,79								
9	13,03	16,56								
10	14,83	18,69								
11	15,14	19,25								
12	15,65	20,02								
13	17,34	22,05								
14	17,62	22,58								
15	18,12	23,34								
16	19,82	25,36								
17	20,09	25,89								
18	20,56	26,62								
19	22,34	28,73								
20	23,39	30,07	17,14	20,68	12,71	15,37	20,40	24,60	15,13	18,28
21	24,26	31,23								
22	24,87	32,11								
23	25,22	32,72								
24	25,74	33,51								
25	27,55	35,64								
26	28,41	36,79								
27	29,13	37,78								
28	29,62	38,54								
29	29,90	39,07								
30	30,35	39,78								
31	31,60	39,98								
32	32,66	41,28								
33	33,53	42,40								
34	34,14	43,23								
35	34,47	43,77								
36	35,03	44,55								

Option énergie verte. 2€ TTC par mois.

(1) Les prix TTC comprennent la TVA (5,5% sur l'abonnement et la CTA et 20% sur le prix du kWh et sur les autres taxes et contributions), la Contribution au Service Public de l'Électricité (0,10c€/kWh) et la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA).

Le prix TTC est fourni à titre indicatif.



Bouclier tarifaire
inclus

Les prix présentés ci-dessus par Ohm Énergie comprennent la valeur de la compensation théorique au titre du bouclier tarifaire électricité estimée à 126,40€/MWh. Ohm Énergie procèdera à une régularisation une fois connu le montant définitif de la compensation allouée à Ohm Énergie.

Pour souscrire, rendez-vous sur <https://ohm-energie.com/> ou contactez-nous au **0970 70 2125** (prix d'un appel local, hors coût opérateur)

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'OFFRE

Valable au 1^{er} janvier 2024

Application d'une évolution réglementaire dès son entrée en vigueur.

Option électricité verte : 2 € TTC par mois : Énergie renouvelable certifiée par les Garanties d'Origines.

Client Particulier – Puissance ≤ 36 kVa

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris

Offre SUPER-ÉCO Électricité

Fiche descriptive

Offre réservée aux particuliers

Cette fiche doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux autres documents constituant l'offre du fournisseur Ohm Énergie : les CGV, les CPV et la grille tarifaire.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au Tarif Réglementé. Lorsque vous emménagez dans un logement (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé (auprès du fournisseur historique) ou un contrat à prix de marché.

Caractéristiques de l'offre et options incluses

(article 4 des CGV)

- **Offre à prix de marché** incluant le service de fourniture d'électricité et de gestion de l'accès au réseau.
- **Offre sans engagement** à durée indéterminée.
- Services inclus :
 - **Espace Client** : espace privé permettant au client de gérer son (ses) contrat(s).
 - **Ohmy, assistant énergétique personnel** : service permettant au client de suivre ses consommations et de l'aider à réaliser des économies d'énergie.

Prix de l'offre

(article 11 des CGV)

- Offre d'électricité à prix de marché, dont les prix sont librement fixés par Ohm Énergie.
- Pour accéder aux prix de cette offre, veuillez consulter la grille tarifaire disponible sur le site www.ohm-energie.com
- Taux de TVA de 5,5 % sur l'abonnement et 20 % sur la consommation

<p>Durée du contrat</p> <p>(article 10 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat à durée indéterminée à compter de la prise d'effet. • La résiliation est possible à tout moment et sans frais. • La prise d'effet du contrat a lieu à la date demandée par le Client sous réserve d'acceptation du dossier par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).
<p>Prestations techniques effectuées par le Gestionnaire de réseau de distribution</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les prestations sont facturées de manière transparente par Ohm Énergie et reversées au Gestionnaire de réseau de distribution Enedis. La liste des prestations et les tarifs en vigueur sont consultables dans le catalogue des prestations proposées par Enedis disponible sur le site www.enedis.fr
<p>Facturation et modalités de paiement</p> <p>(articles 13 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par défaut, facturation annuelle mensualisée avec lissage des paiements sur 12 mensualités fixes et régularisation après la relève du Gestionnaire de réseau de distribution Enedis. Pour les clients équipés d'un compteur Linky, possibilité de choisir la facturation mensuelle basée sur la consommation réelle. • Support facture : envoi de la facture récapitulative et de l'échéancier, par défaut sous format électronique, ou par papier à la demande du client • Délai de paiement : 15 jours calendaires après émission de la facture. • Mode de paiement : par défaut par prélèvement bancaire, ou à la demande client par chèque ou carte bancaire sur internet. Le 1er prélèvement est effectué avant la date de début choisie à la souscription, et correspond au paiement du 1er mois de fourniture proratisé par le nombre de jours de fourniture effectifs. La réussite de ce 1er prélèvement conditionne le démarrage de la fourniture en énergie. Les prélèvements des mensualités suivantes sont par défaut effectués le 5 de chaque mois. Le Client peut demander à modifier cette date en contactant le service client par mail ou par téléphone. • Incidence de paiement : pénalité de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 10 € TTC. Pénalité supplémentaire de 4,5 € TTC par relance infructueuse. • En cas d'impayé et après un délai supplémentaire de 35 jours, application des procédures de réduction ou suspension de fourniture d'électricité prévues par la loi.
<p>Conditions de révision des prix</p> <p>(article 11.2 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les prix sont fixés librement par Ohm Energie et sont susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse. • En cas de modification des prix en vigueur, le client en sera informé au moins 30 jours avant cette application. • En cas de modification des taxes appliquées au contrat ou en cas d'évolution de leur taux, ces changements seront appliqués dès l'entrée en vigueur de la décision réglementaire.

<p>Conditions de résiliation à l'initiative du client</p> <p>(article 16.1 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le client peut résilier par téléphone, par internet ou par courrier. • En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat. Il n'est pas nécessaire d'en informer Ohm Energie. Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 15 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur. • Le client reste redevable des sommes dues après résiliation. • Aucun frais de résiliation.
<p>Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur</p> <p>(article 16.2 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de manquement du Client à ses obligations, et sans préjudice des autres sanctions prévues au Contrat pour de tels manquements, Ohm énergie mettra en demeure, le Client de régulariser cette situation. À défaut de régularisation dans un délai de 20 jours calendaires, Ohm Énergie pourra résilier de plein droit le Contrat.
<p>Service clients et réclamations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur) • Courriel : service-client@ohm-energie.com • Courrier : Service Client Ohm énergie, 40 rue Alexandre Dumas 75011 Paris

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris